

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE RICHARDMENIL

Par arrêté n°304 - 2021 du 23 septembre 2021

Le président de la CCMM a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Richardménil.

A cet effet,

Monsieur Claude NICOLAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame Ledamoisel, présidente du tribunal administratif de Nancy.

L'enquête se déroulera à la mairie de RICHARDMENIL pour une durée de 32 jours à partir du **mardi 19 octobre 2021 à 15h jusqu'au vendredi 19 novembre 2021 à 12h.**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de RICHARDMENIL :

- mardi 19 octobre de 15h à 17h
- mercredi 10 novembre de 17h à 19h
- vendredi 19 novembre de 10h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé **en mairie de RICHARDMENIL** aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur **le site dématérialisé www.registre-dematerialise.fr** et relayé **sur les sites de la mairie www.richardmenil.fr et de la communauté de communes Moselle et Madon www.cc-mosellemadon.fr.**

Les observations peuvent également être adressées par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur et à partir du registre dématérialisé énoncé ci-dessus.

Le projet de modification du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, fera ensuite l'objet d'approbation par le conseil communautaire de Moselle et Madon.

Le public pourra consulter, à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Richardménil et au siège de la CCMM, aux jours et heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet de l'enquête dématérialisée www.registre-dematerialise.fr et relayé sur les sites de la mairie www.richardmenil.fr et de la CCMM www.cc-mosellemadon.fr.

Toutes informations peuvent être demandées à Monsieur le Maire de Richardménil ou au Président de la communauté de communes Moselle et Madon.